



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5445

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la FNAC et d'une convention de mécénat avec Télérama dans le cadre de l'exposition VinylesMAnia

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5445 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET LA FNAC ET D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC TELERAMA DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION VINYLES MANIA (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique présentera, du 16 avril au 20 septembre 2020 une exposition dédiée aux vinyles.

Il s'agit d'une réflexion autour de cet objet de mémoire, pour surprendre, inciter au voyage, dépayser, se poser des questions.

Avec VinylMania, le musée abordera d'abord le thème par le côté « fabrication » afin de montrer ce qui se joue dans la fabrication des vinyles, de la gravure au pressage en passant par le moulage des matrices.

A cette fin le musée présentera les photographies du danois Alastair Wiper qui est entré dans une usine de vinyles à Londres ainsi qu'un reportage photographique de Rachel Clara Reed sur le magasin Jimmy à Nairobi, avec des images des marchés de vinyles en plein air.

Le musée évoquera aussi ces boutiques de vinyles à travers un tour du monde à Londres, New-York, Osaka, Casablanca, dans les petites échoppes ou les magasins underground de passionnés, où s'achètent et s'échangent les vinyles, comme des trésors.

Le voyage se poursuivra en Corée, le seul pays qui résiste à l'appel du vinyle afin de comprendre pourquoi le mot de vinyle n'évoque plus rien pour les amateurs de musique.

Le musée évoquera l'univers des pochettes de disques à travers son histoire (la première pochette pour vinyle créée par Alex Steinweiss en 1938 pour Columbia Records, retour sur le logo *La voix de son maître*, ses évolutions, ses détournements) et la présentation de 50 vinyles issus des labels africains de 2015 à 2018 (dont Sahel Sounds).

L'Atelier Optique (Lyon) un collectif qui travaille sur le vinyle créera pour l'exposition une matrice de vinyle. Enfin 2020 étant l'année de la BD, plusieurs auteurs de BD connus dessineront la pochette de leur rêve, dessins qui seront présentés dans l'exposition.

Mécénat :

Dans le cadre de cette exposition Télérama a manifesté le souhait d'être mécène du musée de l'imprimerie et de la communication graphique en effectuant un don en nature d'une valeur de 24 500 € correspondant à la fourniture d'un module dans l'agenda des événements, parution dans l'édition Télérama National, le 15 avril 2020, un espace dans la newsletter « la Quotidienne » avec un lien vers le site internet du musée et un accès à Télérama Sorties, plateforme de mise en relation des abonées de Télérama et des acteurs culturels, avec la mise en avant de l'exposition.

Les contreparties qui seront apportées à Télérama consisteront notamment à:

- Fournir 150 invitations pour l'exposition destinés aux lecteurs de Télérama
- Intégrer le logo du mécène sur les supports de communication suivants :
 - affiches Decaux (120 × 176 cm) - 300 exemplaires
 - affiches 40x60 – 500 exemplaires
 - affiches métro (120 × 176 cm) – 120 exemplaires
 - mention sur le dossier de presse
 - site internet du Musée : www.imprimerie.lyon.fr
 - Newsletter du musée (63 000 destinataires)
- Intégrer la mention « exposition soutenue par Télérama dans la lettre du musée de janvier 2020 et lors des campagnes Facebook

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 5200 euros et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Parrainage :

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet évènement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, FNAC a contacté la Ville de Lyon et souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

FNAC a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
FNAC	-Valorisation de l'exposition VinylMania au travers de mails envoyés aux adhérents Fnac au démarrage de l'exposition Valorisation : 1500 €HT -Diffusion de flyers sur le site Fnac (forum, Galerie Photo, entrée du magasin) Valorisation : 1500 €HT Ensemble d'évènements en parallèle de l'exposition au MICG, qui renverront à l'exposition : -Exposition des pochettes créées pour l'exposition VinylMania par les auteurs de BD, dans le cadre, 1 à 2 mois	Mention du logo de la Fnac sur les supports de communication de l'exposition « VinylMania » suivants : <ul style="list-style-type: none"> - affiches Decaux (120 × 176 cm) 300 exemplaires - affiches 40x60 – 500 exemplaires - affiches métro (120 × 176 cm) – 120 exemplaires - page « partenaires » du catalogue - cartons d'invitation au vernissage – 8 000 exemplaires - flyers - 1 500 exemplaires - dossier de presse Valorisation: 3000 €HT Mention « avec le soutien de la Fnac » visible dans l'exposition en lettres adhésives sur le mur d'entrée Valorisation : 3000 €HT

	<p>Valorisation : 2000 €HT</p> <p>-Organisation d'un jeu sur le site ou les réseaux sociaux de la Fnac afin de faire gagner 10 vinyles au public Valorisation : 1500 €HT</p> <p>-Organisation d'une exposition de covers de Vinyles dans la galerie Mezzanine de la Fnac Bellecour pour une durée d'un mois, Valorisation : 2500 €HT</p> <p>-Création d'un photocall-selfie afin que les clients prennent des photographies amusantes avec un vinyle en main, Valorisation : 1250 €HT</p> <p><u>Valorisation : 10 250 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Site internet du Musée : www.imprimerie.lyon.fr Valorisation: 1 000 HT</p> <p>Visites guidées de l'exposition au bénéfice du personnel adhérent Fnac : 20 x 2 entrées Valorisation : 440 € (non soumis à TVA).</p> <p>Offre de 2 ateliers de 9 enfants Atelier création de pochettes - durée 1h30 Au bénéfice des enfants des adhérents Fnac Valorisation : 810 € (non soumis à TVA).</p> <p>Utilisation de la dénomination « Partenaires du musée de l'imprimerie et de la communication graphique », sur l'ensemble de la communication institutionnelle, interne comme externe et commerciale de la FNAC et utilisation du logo du musée de l'imprimerie et de la communication graphique. Valorisation : 2000 €HT</p> <p><u>Valorisation : 10 250 € dont 9000 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 250 € non soumis à TVA.</u></p>
--	--	---

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu les conventions de mécénat et de parrainage;

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de mécénat établie entre la Ville de Lyon/ musée de l'imprimerie et de la communication graphique et Télérama pour l'exposition *VinylMania* et la convention de parrainage entre la Ville de Lyon et la FNAC sont approuvées.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.
- 3- La recette correspondant au parrainage soit 10 250 euros HT, dont 9000 € soumis à TVA et 1250 € non soumis à TVA sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2020 natures 7788, 7088 et 7062.
- 4- La dépense correspondant au parrainage soit 10 250 euros sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2020 nature : 6231, 6188 ,6236

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER